

Couverture du risque de crédit de l'Équipe du transfert des risques

Rapport de vérification final

Rapport n° 09/09

Le 29 septembre 2009

Distribution

Président et chef de la direction
Premier vice-président et chef de la direction financière
Premier vice-président, Services juridiques et secrétaire
Vice-président et chef de la gestion des risques
Vice-président, Gestion des portefeuilles
Vice-président et contrôleur général
Vice-président et trésorier
Chef des Services juridiques et secrétaire adjoint principal
Trésorier adjoint
Directeur de groupe, Comptabilité générale
Directeur de groupe, MRM
Directeur de groupe, Gestion de la trésorerie, fiscalité et assurance d'entreprise
Directeur, Opérations bancaires
Directeur, Comptabilité des prêts
Avocat-conseil principal, Services juridiques - Financement structuré
Directeur principal, Transfert des risques
Directeur principal de la gestion des risques de crédit, MRM
Ingénieur financier principal, MRM
Directeur principal de la gestion de l'actif et du passif, MRM
Ingénieur financier principal, Trésorerie

CC : Premier vice-président, Solutions technologiques et d'affaires
Premier vice-président, Assurances
Premier vice-président, Groupe des produits de financement
Premier vice-président, Ressources humaines
Premier vice-président, Développement des affaires
Vice-président, Planification stratégique et Communications
Directeur de groupe, Planification et Relations gouvernementales
Directeur principal, Bureau du vérificateur général

Équipe de vérification
A. Lowe
S. McNaull
T. Wilson

Vice-présidente, Vérification interne
M. Ryan

Introduction

Conformément à son plan de vérification de 2009, la Vérification interne d'EDC a réalisé une vérification du processus de couverture du risque de crédit de l'Équipe du transfert des risques. En vertu du mandat d'EDC, le portefeuille des prêts de la Société assume des concentrations de crédit plus élevées et une qualité du crédit plus faible que les institutions financières comparables. C'est pourquoi, l'Équipe du transfert des risques a lancé un programme de couverture du risque de crédit en 2009 pour aider à réduire les risques de crédit dans le portefeuille de prêts d'EDC. Le programme d'acquisition d'une protection de crédit sous forme d'achat de swaps sur défaillance de crédit (SDC) a été approuvé par le Conseil d'administration d'EDC. Un nombre minimal de SDC ont été achetés jusqu'à présent dans le cadre du programme.

Objectifs et portée de la vérification

L'objectif de cette vérification était d'évaluer l'efficacité de la conception des contrôles s'appliquant au processus de couverture du risque de crédit. En évaluant l'efficacité de la conception, nous avons examiné si les contrôles visant à réduire les risques liés à la gouvernance, aux émetteurs et aux contreparties, à la valeur marchande, à la conformité, au traitement des transactions et au système étaient appropriés. Les définitions de ces risques sont données à l'annexe A. Notre vérification a porté sur tous les aspects clés des opérations de SDC, c'est-à-dire mise en marche et approbation des opérations de swap, saisie des échanges et production de rapports, confirmation et règlement des opérations et évaluation des SDC. Le travail de vérification sur le terrain a été effectué de mars 2009 à août 2009.

Opinion de la Vérification interne

À notre avis, l'efficacité de la conception du programme de couverture du risque de crédit de l'Équipe du transfert des risques est **bien contrôlée**¹. La vérification a été effectuée en même temps que le lancement du programme. La direction s'est fermement engagée à régler les problèmes de contrôle au fur et à mesure de leur détection. Par conséquent, la vérification n'a déterminé aucun problème majeur². Nous avons constaté que les contrôles étaient effectivement conçus pour atténuer les éléments de risque d'ERM suivants s'appliquant au processus de couverture du risque de crédit : gouvernance, émetteurs et contreparties, valeur marchande, conformité, traitement des transactions et système. Les constatations et les recommandations qui y sont associées sont discutées à la section suivante.

¹ Nos opinions standard de vérification sont les suivantes :

Contrôles forts : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires existent. Les objectifs du processus vérifié seront très probablement atteints.

Bien contrôlé : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Les objectifs du processus vérifié seront probablement atteints.

Possibilités d'amélioration des contrôles : Un ou plusieurs contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est plus qu'insignifiante. De promptes mesures s'imposent.

- **Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne seront probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

² Cotes attribuées aux résultats de la vérification :

Problème majeur - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation est plus qu'insignifiant. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives sont requises pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.

Problème modéré - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation pour le processus est plus qu'insignifiant. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives sont requises pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont rentables.

Problème mineur - Faiblesse dans la conception et/ou dans le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable qu'il y ait des répercussions sur la capacité d'atteindre les objectifs. Des mesures correctives sont suggérées pour s'assurer que les contrôles soient rentables.

Constatations de la vérification et recommandations

1. Contrôles visant les renseignements non publics importants

Les swaps sur défaillance de crédit sont des ententes de swap basées sur des titres. La réglementation restreint l'échange de SDC sur la base de renseignements non publics importants. Étant donné les contacts constants qu'EDC a avec des entreprises de portefeuille, des personnes peuvent entrer en possession de renseignements non publics importants à EDC. Des contrôles appropriés ont été conçus au niveau opérationnel pour empêcher l'achat de SDC au cas où EDC serait en possession de renseignements non publics importants. Des contrôles au niveau de l'entité sous forme de politique, de formation et de communication sont nécessaires pour assurer l'efficacité des contrôles opérationnels. Par conséquent, nous avons recommandé qu'une politique sur les renseignements non publics importants soit élaborée et que la mise en œuvre et la communication de celle-ci soient soutenues par une formation destinée aux employés ciblés.

Constatation - Problème modéré

Responsable de l'intervention - L'Équipe de transfert des risques en collaboration avec les Services juridiques

Date d'échéance - Deuxième trimestre 2010

2. Surveillance du risque de contrepartie et production de rapports

Il existe des processus pour l'autorisation, la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie créé par les activités de la Trésorerie d'EDC ainsi que pour la production de rapports sur ce risque. Les activités de SDC de l'Équipe du transfert des risques engendrent également des risques de contrepartie, mais n'ont pas encore été intégrées en bonne et due forme dans les politiques et procédures concernant les opérations de trésorerie. Par conséquent, nous avons recommandé que la portée de la politique sur la gestion des risques de trésorerie soit élargie de façon à inclure les risques liés aux SDC. Une limite globale de crédit devrait être attribuée à une contrepartie et il ne devrait y avoir qu'un seul processus de DOA pour autoriser les limites de crédit de contrepartie. La DOA de l'Équipe du transfert des risques (C4) devrait être élargie pour inclure l'autorisation des limites de crédit de contrepartie et devrait être le reflet de la DOA de la Trésorerie à l'annexe G-1 de GEN-002. Les rapports de surveillance quotidiens sur les engagements de crédit de contrepartie devraient aussi être améliorés de façon à inclure le portefeuille du Transfert des risques.

Constatation - Problème modéré

Responsable de l'intervention - Transfert des risques et MRM

Date d'échéance - Deuxième trimestre 2010

3. Méthodes d'évaluation des SDC et responsabilités

EDC devrait pouvoir évaluer à l'interne toutes les nouvelles opérations de swap sur défaillance de crédit (SDC). Récemment un contrat standard nord-américain, le Standard North American Corporate (SNAC) contract, a été adopté pour faciliter la compensation des contrats de SDC des sociétés. Ce contrat (SNAC) se caractérise par un taux d'intérêt nominal normalisé plutôt que par des paiements de coupons individuellement négociés, qui étaient la norme auparavant. Ce changement requiert que l'on apporte des ajustements aux modèles d'évaluation des SDC. Le modèle existant n'a pas encore été ajusté pour le nouveau contrat de SDC. Par conséquent, un processus intérimaire a été mis en place pour obtenir les évaluations des SDC de Bloomberg. Cependant, cela suppose une intervention manuelle importante, ce qui crée un risque opérationnel. Nous recommandons que le modèle Numerix soit mis à jour de façon à s'adapter au contrat SNAC afin de permettre une évaluation précise et un traitement automatisé des opérations dans le système de trésorerie. Une fois que le modèle Numerix sera mis à jour, la Comptabilité des prêts devrait s'appuyer sur les évaluations des SDC dans le système de trésorerie à la fin d'une période.

Constatation - Problème modéré

Responsable de l'intervention - MRM/Comptabilité des prêts en collaboration avec la Trésorerie

Date d'échéance - Deuxième trimestre 2010

4. Contrôles permettant de d'assurer que les confirmations de contrepartie sont obtenues avant l'établissement des paiements

L'Équipe des opérations bancaires a établi un contrôle pour vérifier la légitimité et l'exactitude des détails des paiements des opérations de SDC avec la contrepartie avant que le paiement ne soit envoyé. Le rapport que les Opérations bancaires utilisent pour effectuer ce contrôle (rapport DIM) n'indique pas actuellement les opérations de SDC qui n'ont pas encore été confirmées avec la contrepartie. Par conséquent, un important effort manuel est requis pour déterminer ces transactions. Nous recommandons que le rapport DIM soit restructuré pour que l'on puisse traiter les paiements par statut d'opération en soulignant les paiements qui n'ont pas été confirmés avec la contrepartie. Cela permettrait au personnel des Opérations bancaires de surveiller plus facilement et de façon plus fiable les paiements non confirmés pour qu'ils fassent l'objet d'une enquête et soient confirmés avec la contrepartie avant qu'un paiement ne soit envoyé.

Constatation - Problème modéré

Responsable de l'intervention - Opérations bancaires

Date d'échéance - Quatrième trimestre 2009

Conclusion

Les constatations et recommandations de la vérification ont été communiquées à la direction et acceptées par celle-ci, qui a élaboré des plans d'action dont la mise en œuvre devrait se faire pas plus tard qu'au 3^e trimestre de 2010. Nous tenons à remercier la direction de son soutien tout au long de la vérification.

Annexe A - Définitions des risques

Élément de risque	Définition
Risque de gouvernance	Risque que les modèles, politiques et pratiques actuels de gouvernance et de prise de décision ne soient pas efficaces dans la gestion proactive et efficiente des affaires.
Risque d'émetteur et de contrepartie	Risque que l'émetteur d'une obligation négociable ou qu'une contrepartie de swap fasse défaut.
Risque de la valeur marchande	Risque d'une perte financière ou d'une perte de débouché attribuable à une mauvaise estimation de l'appétit du marché pour le nom, le pays ou le secteur industriel d'un emprunteur ou attribuable à un mauvais établissement des prix ou à la mauvaise structure d'une transaction.
Risque de conformité	Risque de non-conformité aux règles d'un organisme de réglementation ou à un ensemble de normes.
Risque de traitement des transactions	Risque d'une erreur humaine ou d'une erreur de système dans un certain processus ou une certaine transaction.
Risque de système	Risque d'un problème d'information, de communication ou de système informatique (logiciel et matériel); risque d'un virus informatique, d'un accès inapproprié et d'un problème d'intégrité de données.